

Scipion de Gramont, Au-delà du courtisan de Louis XIII, une approche originale des fonctions de la monnaie et du niveau général des prix, communication au colloque de l'association Charles Gide 2016

Cette communication s'appuie sur la *Présentation* de l'édition scientifique de l'ouvrage de Scipion de Gramont, *Le Denier royal, Traité curieux de l'or et de l'argent*, transcription Laure Chantrel et Jean-Pierre Sipos, *Présentation* Laure Chantrel, Slatkine Érudition, Genève, 2014.

Introduction

Je suis tombée amoureuse du *Denier royal* il y a plus de trente ans. Depuis ce temps très jadis¹, comme disent les enfants, l'idée d'en faire une édition scientifique ne m'a jamais tout à fait quittée. De sorte que lorsque j'ai reçu un mail de Bernard Herencia qui cherchait des volontaires pour éditer des ouvrages dans une nouvelle collection chez Slatkine Érudition, « Naissance de l'économie politique »², mon sang n'a fait qu'un tour !

Je n'imaginai pas alors que ce serait une tâche aussi ardue. Scipion, comme on a pris l'habitude de l'appeler, nous a donné du fil à retordre. Nous, ce sont tous les gens qui ont bien voulu m'aider, avec qui j'ai collaboré. Tout d'abord mon ami Jean-Pierre Sipos qui a co-signé la transcription ; ensuite Dominique Triaire, professeur de littérature française à l'Université Paul-Valéry qui s'est passionné pour l'œuvre, dont il admirait l'écriture, et qui l'a lue et relue, encore relue et corrigée ; enfin Lucien Gillard qui a bien voulu se pencher au plus près sur mes calculs et sans qui je n'aurais pu venir à bout de l'entreprise que je m'étais fixée.

Les choix de l'édition

La langue

La première difficulté était la langue. Transcrire l'ouvrage en l'état, tel qu'il est disponible sur Gallica, aurait eu peu d'intérêt. Les règles de transcription de la collection étaient adaptées à une langue plus moderne. Il a été facile de convaincre Herencia : une page de Gramont traitée comme une page de Le Mercier de la Rivière donnait des résultats curieux. Il fallait soit transcrire en respectant chaque lettre, chaque point, chaque virgule, soit avoir plus d'audace que la collection ne le prévoyait. La langue écrite du début du XVII^e siècle est trop différente de la notre, trop archaïque. La ponctuation y est des plus farfelue, je veux dire par là qu'il est difficile d'en percer les mystères. Certaines phrases sont extrêmement longues, rendant le propos difficile à suivre, la grammaire fort différente et encore mal installée. Dominique Triaire m'a bien aidée : comment rendre le texte plus fluide sans le dénaturer ? Guidés par le respect du texte, nous avons choisi de moderniser la syntaxe, le lexique et la ponctuation dans les cas où le sens pouvait paraître obscur à un lecteur d'aujourd'hui. Certains mots ont été insérés entre crochets de façon à faciliter la lecture du texte.

Concernant les nombres, dont le nombre dans l'ouvrage est innombrable, il nous a semblé qu'il fallait distinguer les poids et mesures, des monnaies. Les nombres des monnaies ont été écrits systématiquement en chiffres arabes, alors que les nombres des poids et mesures ont été écrits en lettres, afin de permettre au lecteur de distinguer plus aisément entre monnaie et poids, les monnaies portant souvent le nom d'un poids. Le sens du texte ne permet pas toujours d'être absolument sûr qu'il s'agit de monnaies ou de poids, il a fallu interpréter, il reste sans doute des erreurs. Quelques tableaux en annexe indiquent la valeur des différents poids et mesures utilisés dans l'ouvrage.

Les notes de bas de page de l'édition scientifique

Les notes de bas de page sont toutes des éditeurs scientifiques, Gramont n'utilise pas d'appareillage de notes. Pourtant ces références sont innombrables ; elles n'intéressent pas toutes les économistes. Toutefois, soucieux de produire une édition qui pourrait être un outil pour les historiens, nous avons cherché autant que possible à indiquer les sources de Gramont. A l'inverse, le sens de certains mots du vocabulaire de Gramont bien connus des historiens, mais moins des économistes, a été précisé en note de bas de page.

¹ Je manifestais déjà mon intérêt pour cet auteur dans une communication au colloque Charles Gide de 1985 à Montpellier.

² Cf. la présentation de la collection par Bernard Herencia, sur son site *Bernard Herencia, Activités et travaux*, <http://bernard-herencia.com>, <http://bernard-herencia.com/collection-naissance-leconomie-politique/>

D'autre part, le texte est très dense et contient, comme nous l'avons dit, de nombreux chiffres qui en rendent la lecture difficile. J'ai donc construit des tableaux récapitulatifs des valeurs des monnaies, de l'évolution des prix proposées par Gramont ou encore Malestroict lorsqu'il reprend les données de Malestroict. Ces données de Gramont sont mises en perspective, confrontées aux données d'Abot de Bazinghen et de Natalis de Wailly³ et ce très souvent à partir de Charles V (1364-1380), voire parfois avant. J'espère que ces tableaux éclaireront le lecteur.

L'intérêt de l'ouvrage

Érudit libertin⁴, ami de La Mothe Le Vayer et de Gabriel Naudé, grands noms de la Raison d'État et de l'absolutisme monarchique⁵, auteurs de plusieurs ouvrages⁶, Gramont écrit son *Denier royal* guidé par un objectif : **démontrer que le pouvoir d'achat des ressources financières du Roi n'a pas augmenté depuis Charles V.**

L'ouvrage est donc entièrement organisé autour de l'idée selon laquelle Louis XIII n'est pas un tyran vivant du sang de son peuple, mais au contraire un homme juste, victime du sens commun aveuglé par l'illusion monétaire. Ce côté courtisan peut agacer. Il contraste avec un esprit critique très acéré.

Premier angle d'attaque, conformément à la définition que nous donne Isabelle Moreau du libertinisme⁷, Gramont va déployer beaucoup d'énergie contre le sens commun :

Il faut donc prouver la seconde proposition en faveur de cette abondance contre l'erreur de ceux qui croient que la terre ne rapporte pas maintenant comme elle faisait au temps passé, que le monde vieillit, que les hommes vont toujours en diminuant depuis le déluge, d'âge, de taille, de force et de vertu ; ce que je montre être faux par la raison et par les histoires en mon livre *des erreurs populaires*⁸.

Cet angle d'attaque le conduit à une critique radicale de la controverse entre Bodin et Malestroict qui sont eux aussi victimes du sens commun : le sens commun croit, et Bodin et Malestroict avec lui, que tout est toujours plus cher depuis fort longtemps, ce qu'il va démontrer être faux dans le *Denier royal*. Gramont mène une entreprise de destruction systématique du mauvais usage du mot cherté et propose une méthodologie afin de distinguer l'augmentation des prix de la cherté⁹.

³ François Abot de Bazinghen, *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies. En forme de dictionnaire...*, 2 t., Paris, Guillyn, 1764, t. II, 8-710-108 p., « Tables extraites du traité historique des monnaies de France par Monsieur Le Blanc », après la page 710, sans pagination, livre numérique Google, livre numérique Gallica. Natalis de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Paris, Imprimerie impériale, 1857, 251 p.

⁴ René Pintard consacre à Gramont quelques pages dans *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, 1943, Slatkine Genève, 2000, XLIII-765 p., pp. 225-231

⁵ « c'est à l'avant-garde, à l'extrême pointe conquérante du mouvement absolutiste », qu'il faut voir les érudits libertins., Pintard, ibidem, p.560.

⁶ *L'Abbrégé des artifices, traictant de plusieurs inventions nouvelles et surtout d'un secret et moyen exquis pour entendre et comprendre quelle langue que ce soit dans un an...*, Aix, J. Tholosan, 1606, 195 p.

Discours du Ballet de la Reyne, tiré de la Fable de Psyché, avec les vers, Paris, J. Sara, 1619, 16 p.

Relation du grand ballet du Roy, dancé en la salle du Louvre, le 12 février 1619. Sur l'aventure de Tancrede en la forest enchantée... Avec figure, Paris, Jean Sara, 1619, 46 [i.e. 47] p.

Palmae regiae invictissimo Ludovico XIII regi christianissimo a praecipuis nostri aevi poetis in trophaeum erectae, Parisiis, 1634, Note de la BNF : recueilli par Scipion de Grammont d'après Barbier, ou par Boisrobert d'après Cioranescu.

Epithalamium in auspaticissimis nuptiis... Caesaris Du Cambout, marchionis de Coeslin, et... Mariae Segueriae, Parisiis, S. Cramoisy, 1634, 15 p.

In Drama de Theodorae et Didymi martyrio. Modulato concentu selectarum vocum Romae exhibitum in Quirinali Palatio Barberino Ann. 1635, [S. l. n. d.], [3]-[1 bl.] p.

De la Nature, qualitez et prérogatives admirables du poinct..., Paris, M. Daniel, 1619, [6]-125-[2] p.

La Rationnelle ou l'Art des Consequences, Pour bien Inférer et Conclurre par S. D. G., Paris, Fleury Bourriquant, 1614. VIII-205 p.

⁷ « Le libertinisme peut ainsi se définir comme l'expression littéraire et philosophique d'une mise en cause du savoir doxal en tant qu'il entraîne les croyances communes : l'hiatus instauré entre l'« esprit écarté » et le « vulgaire » recoupe l'opposition attendue entre privé et public. Il prend acte de l'ébranlement des certitudes consécutif aux découvertes scientifiques en physique, en astronomie ou en anthropologie, et use d'une raison et d'une méthode d'analyse où prévaut le versant critique et démystificateur, au détriment de toute construction systématique. Il est, enfin, l'expression d'un rapport antagoniste ou conflictuel à la religion : c'est une pensée irréligieuse — diverse en ses manifestations — qui entend se servir des systèmes philosophiques pour nourrir une polémique sceptique, antimétaphysique et antithéologique ». Isabelle Moreau, « Libertinisme et philosophie », *Revue de synthèse*, 5^e série, année 2005/1, pp. 139-160, p. 140.

⁸ *Le Denier royal, , Traité curieux de l'or et de l'argent*, transcription Laure Chantrel et Jean-Pierre Sipos, *Présentation* Laure Chantrel, Slatkine Érudition, Genève, 2014, p. 141.

⁹ Cf. Paul Harsin, *Les Doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, imprimerie Durand, Paris, 1928, 326 p.

Afin de démontrer que les revenus du roi n'ont pas augmenté, Gramont construit une théorie monétaire permettant de concevoir et de calculer l'évolution du pouvoir d'achat des rois depuis Charles V. Même si la méthode est bien imparfaite, l'idée est là : peu importe l'augmentation des prix, si les revenus augmentent parallèlement. L'inflation n'est plus un jeu à somme négative où tout le monde perd¹⁰ : à production constante, ce que les uns gagnent, les autres le perdent¹¹. Et si la production augmente, alors il n'y a pas d'enchérissement, mais au contraire meilleur prix, conséquence de l'augmentation du niveau de vie.

S'appuyant sur cette distinction entre cherté et augmentation des prix, Michel Foucault voit dans Gramont l'auteur emblématique qui ouvre l'âge de la représentation dans le domaine des sciences de la richesse¹².

La modernité de Gramont dépasse la question monétaire : comme Naudé, il propose des explications naturelles aux phénomènes miraculeux¹³ ; il prend, lorsque l'occasion s'en présente, la défense de Galilée, embrouillant Lecite, son adversaire¹⁴. Son histoire revendique une méthodologie rigoureuse basée sur l'observation des faits et le raisonnement logique, sur la vérité, opposée à la conjecture et à la supposition :

Mais moi, je veux montrer, non par conjecture ou supposition, mais par les vrais exemples tirés des histoires que, nonobstant ce rapport de monnaie forte avec la faible et sans préjudice de leur juste valeur, l'on donnait même du temps de Malestroict beaucoup plus d'argent de ce qu'on achetait qu'on ne faisait du temps de saint Louis¹⁵.

Le stock de métaux précieux circulant représente l'ensemble des richesses et l'ensemble des richesses représente à son tour non seulement les métaux précieux mais l'unité de compte. La distinction entre unité de compte et monnaie métallique n'a plus grande importance, seul compte le pouvoir d'achat des revenus.

Dans l'espace double de la représentation, le dernier mot reste malgré tout à l'or et à l'argent. L'arrivée d'or et d'argent d'Amérique a mis les richesses en mouvement, suscité des progrès dans l'industrie et permis l'accroissement de l'opulence du royaume. Et c'est de cette opulence que naissent la puissance et richesse des rois.

La critique radicale que Scipion de Gramont adresse à Bodin et Malestroict lui fournit une méthode qui l'amènera à répondre aux questions suivantes d'une façon tout à fait originale :

Comment convient-il de définir la richesse et la monnaie ? Quels rapports entretiennent-elles ?

Qu'en est-il de la cherté ? Est-elle réelle ou supposée ? Comment expliquer la diminution de la valeur estimative de la monnaie ? Quelle est la bonne méthode pour étudier les mouvements des prix et des revenus ?

Comment les revenus du roi ont-ils évolué ? Quelles sont les causes du mécontentement du peuple ? Comment y remédier ?

La réponse à ces questions se trouve tout au long d'un texte qui mêle plaisamment petites et grandes histoires. Gramont n'est pas toujours fidèle à la méthode qu'il oppose à Malestroict. Son univers reste un univers surprenant, peuplé d'animaux fantastiques et de trésors mythiques : les griffons des Arimaspes, dont Belon avait déjà mis en cause l'existence plus de 70 ans auparavant¹⁶, un énorme serpent, qui arrache, en se débattant, un arbre sous lequel est caché un trésor illustrent les histoires de trésors disparus ou trouvés¹⁷. Plus généralement les mythes côtoient les faits relatés par les voyageurs ; les raisonnements rigoureux concernant le prix relatifs des

¹⁰ « L'on ne peut dire qu'une chose soit maintenant plus chère qu'elle était il y a trois cent ans, sinon que pour l'acheter il faille maintenant bailler plus d'or ou d'argent qu'on n'en baillait alors. » Jehan Cherruyt seigneur de Malestroict, *Les paradoxes du seigneur de Malestroict, conseiller du roy & maistre ordinaire de ses co[m]ptes, sur le faict des monnoyes : presentez à Sa Maieste au mois de mars 1566*, Paris, Jacques du Puys, 1578, 22 p., n. p., livre numérique Gallica, p. 5 du document pdf. Bodin reconnaît la pertinence du raisonnement mais conteste les faits sur lesquels repose l'analyse (le caractère peu exemplaire du velours). Bodin, « Responce aux Paradoxes de Malestroict » (1568), dans *Discours de Jean Bodin, sur le rehaussement et diminution des monnoyes, tant d'or que d'argent et le moyen d'y remédier ; et Responce aux Paradoxes de monsieur de Malestroict. plus un Recueil des principaux advis donnez en l'assemblée de Saint-Germain-des-Prez, au mois d'aoust dernier. Avec les Paradoxes sur le faict des monnoyes par François Garrault*, Paris, Jacques du Puys, 1578, 149 p., n. p., livre numérique Google., p. 6 du document pdf.

¹¹ Michel Foucault, *Les Mots et les choses*, Gallimard 1966, Tel Gallimard, Paris 2002, 400 p., pp. 180-185.

¹² Foucault, *ibidem*.

¹³ Pintard, *ouvr. cité*, p. 229.

¹⁴ Galileo Galilei, *Le Opere*, Edizione nazionale, Antonio Favaro, Isidoro del Longo..., éd., Firenze, G. Barbera, 1890-1909, 21 vol. in 4°, t. XVIII, 548 p., pp. 257-258, « Francesco Rinuccini à Galilée, 6 octobre 1640 », cité par Pintard, *ouvr. cité*, p. 230.

¹⁵ *Le Denier royal*, *ouvr. cité*, p. 134.

¹⁶ Pierre Belon cite le griffon (*gryphas*) dans la liste des oiseaux fabuleux dans *L'Histoire de la nature des oiseaux, avec leurs descriptions, et naïfs portraits retirez de naturel, écrite en sept livres*, Paris, Gilles Corrozet, 1555, XXVIII-382 p., p. 79. Bibliothèque numérique medic@. Gramont ne semble pas avoir eu connaissance de cet ouvrage.

¹⁷ *Le Denier royal*, *op. cité*, p. 167.

biens, des revenus et de la monnaie s'accommodent d'une représentation fluctuante de la monnaie : l'or et l'argent, simples instruments des échanges, gardent leur caractère magique à travers l'ensemble des récits des trésors découverts ou perdus et même s'il se moque des alchimistes¹⁸, il leur accorde un certain crédit¹⁹.

Gramont est à la charnière de deux mondes et promène son lecteur de raisonnements aujourd'hui archaïques, à d'autres qui semblent étonnamment modernes.

Dans la suite de cette communication, nous allons nous centrer sur la critique de la controverse entre Bodin et Malestroict et les conséquences qui en découlent concernant l'évolution des revenus, extraite de la *Présentation* de l'édition scientifique.

I La critique de Bodin et Malestroict

Cette conception de la monnaie, principalement à partir de sa fonction de représentation, bouleverse la réflexion sur les prix : si la monnaie n'est qu'un objet de représentation des richesses, les métaux précieux ne sont plus les vrais juges de la cherté des choses. Ce n'est pas parce qu'il faut donner plus d'or et d'argent en échange des marchandises que l'on peut parler de cherté. Tout dépend de l'évolution du pouvoir d'achat (de l'abondance ou de la rareté des marchandises qui satisfont aux besoins humains). « Ce qui n'apporte aucune incommodité ne peut être appelé cherté », le prix de l'argent croît et décroît en fonction de la rareté mais ce n'est pas pour autant que le prix (la valeur) du blé a changé²⁰. Par ailleurs, cette fonction de représentation bouleverse même la conception de la monnaie : la distinction entre monnaie imaginaire (unité de compte) et monnaie réelle (écu d'or ou d'argent et autres pièces sonnantes et trébuchantes) n'a plus beaucoup de sens au regard de l'augmentation du niveau général des prix. L'argumentation s'appuie sur de nombreux exemples qui permettent tout à la fois de contester l'approche de Bodin et celle de Malestroict et de proposer une nouvelle mesure de la valeur de la monnaie.

1. Lorsque Bodin et Malestroict se trompent de concert

La controverse entre Bodin et Malestroict est au cœur du *Denier royal*. Elle s'inscrit, rappelons-le, dans le cadre d'une hausse des prix inhabituelle qui débute en France en 1524 et s'accélère à partir de 1560²¹. Gramont traite certes avec plus de déférence le *docte Bodin* que Malestroict. Mais, il n'a de cesse de les renvoyer dos à dos :

L'un pour apporter une chose fausse en confirmation d'une vraie, l'autre pour en dire une vraie en confirmation d'une fausse²².

Son propos est construit ainsi : d'abord il énonce sa thèse, Malestroict comme Bodin se sont tous les deux égarés en confondant augmentation des prix et cherté, puis, dans un deuxième temps, afin de démontrer sa proposition, il abonde dans le sens de Bodin et nourrit la critique que Bodin adresse à Malestroict de sa propre connaissance des mutations monétaires. Enfin, il fournit les éléments permettant, à son sens, de comparer évolution des prix et évolution des revenus ; les exemples choisis montrent que le salaire du manœuvre augmente en même temps que le prix des biens.

Il est vrai, écrit Gramont, que rien n'est enchéri depuis trois cents ans. En cela Malestroict a raison

... mais c'est, dit-il, pour autant qu'on ne donne pas plus d'argent maintenant que l'on faisait pour lors et c'est ce qui se trouvera faux. Bodin dit que l'on achète maintenant avec plus d'argent, et cela est vrai ; mais il conclut de cela que tout est renchéri, et c'est ce que je nie être vrai²³.

Bodin comme Malestroict confondent la mesure de la richesse avec la richesse elle-même. C'est l'abondance ou la rareté des biens satisfaisant aux besoins des hommes qui permet de savoir si ces biens sont devenus plus chers, en aucun cas la quantité de métaux précieux qu'il faut céder en échange. Cela a-t-il un sens de dire que depuis trois cents ans, le royaume de France n'a cessé de s'appauvrir²⁴ ?

C'est le contraire que démontre l'observation des faits : le royaume de France est très fertile, la productivité des sols y est supérieure à celle de la Sicile du temps de Cicéron,

¹⁸ *Le Denier royal*, op. cité, p.109.

¹⁹ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p.112.

²⁰ *Le Denier royal*, infra, p. 144.

²¹ Marie-Thérèse Boyer-Xambeu, Ghislain Deleplace, Lucien Gillard, *Monnaie privée et pouvoir des princes*, Paris, CNRS, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, 423 p., p. 312.

²² *Le Denier royal*, op. cité, p. 127.

²³ *Ibidem*, p. 127.

²⁴ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 141.

y ayant donc maintenant en notre royaume pareille abondance de blé, de vins, d'huile, de bétail, de lin, de laine et, en conséquence, des autres choses nécessaires à l'homme dont les aliments sont le fondement, qu'il y avait aux siècles passés, pourquoi dirons-nous qu'il y a une plus grande cherté, ou disette de biens, parce qu'il y a une plus grande abondance d'argent ?

... C'est une chose inouïe que l'abondance doive apporter la disette ou cherté ; d'en donner maintenant plus d'argent, n'argue pas une plus grande cherté, mais une plus grande abondance de ce métal²⁵.

Gramont est embarrassé par l'absence de sources concernant la productivité des sols. Il lui manque également des données concernant la production agricole. Certes, pense-t-il, on pourrait lui opposer la traite des blés hors du royaume, comme cause de la cherté des blés. Il est vrai que depuis cent ans, la France exporte plus de blé qu'auparavant²⁶, mais le royaume est si fertile que cela ne peut en aucun cas expliquer l'augmentation des prix. Sans véritablement remettre en cause la politique préconisée par Bodin en matière de commerce extérieur des blés, la première conséquence de la distinction entre augmentation des prix et cherté est de relativiser le manque de blé même si Bodin ne rendait pas la traite responsable de la cherté :

Quand la traite a lieu, disent-ils, toutes choses enchérissent au pays. Je leur nie ce point là, car ce qui entre au lieu de ce qui sort, cause le bon marché de ce qui défailait... Je n'excepterai que le blé, duquel la traite se doit gouverner plus sagement qu'on ne fait. Car nous voyons des chertés et famines épouvantables à faute d'y pourvoir²⁷.

Sauf donc pour le blé. Gramont ne nie pas l'existence de disettes et ces disettes causent une véritable cherté. Mais plutôt que de restreindre les exportations de blés, il convient d'adopter une politique réglée sur l'abondance ou la rareté des blés suivant les années²⁸. L'élévation du niveau des prix du blé sur la longue durée reflète non pas la disette, mais l'abondance de monnaie²⁹ :

... car cherté, nom français, vient du latin *caritas*, qui signifie disette et *carere* d'où il vient, avoir faute ou besoin ; la cherté donc s'oppose à l'abondance. Cela présupposé j'argumente ainsi : s'il y a maintenant si grande abondance de toutes choses comme il y avait les siècles passés, il n'y aura pas plus grande cherté qu'alors³⁰.

Lorsqu'on raisonne sur le long terme, l'augmentation des prix causée par les disettes s'efface devant celle provoquée par l'accroissement de la monnaie en circulation. À cet instant de son raisonnement, Gramont ne peut plus continuer à affirmer que l'or n'a pas de prix. Dans le double effet de représentation de l'or³¹ et des richesses, si l'or mesure les richesses entre elles, leur valeur relative, la valeur de l'or est elle-même mesurée :

Or tout ainsi que nous savons le poids de quelque chose par un autre poids, comme le poids d'un écu d'or par un autre poids de laiton ou de plomb auquel il faut qu'il s'ajuste, de même pour savoir, par exemple, le prix du blé, il nous faut le contrepeser avec l'or et l'argent en la balance, non des poids, mais de la valeur... et de là un chacun peut voir que le prix de l'argent, quoiqu'il mesure le prix des autres choses, n'est pas pour autant fixe et stable comme sont les poids et mesures, mais qu'il change, accroît et diminue, suivant l'abondance et la rareté, tirant icelui sa valeur du jugement des hommes qui s'altère souvent ou par raison ou par opinion³².

Il est donc impossible dans cet espace double de la représentation que la monnaie n'ait pas de prix contrairement à ce qu'affirme Gramont, reprenant l'idée que la valeur de la monnaie est fixée de façon conventionnelle. Au-delà des conventions, la rareté ou l'abondance des métaux précieux leur donne une valeur estimative et les hommes disposent ainsi d'un mètre élastique pour mesurer les valeurs des biens. Il serait tentant de reprendre l'analogie avec le quantitativisme qu'on a parfois établi à propos de Bodin³³. Gramont semble s'y prêter mieux que Bodin puisqu'il n'envisage qu'une cause de l'augmentation des prix, du moins en année « normale » : l'augmentation de la quantité de métal en circulation. Mais à la vérité, cela n'a pas beaucoup plus de sens concernant Gramont que Bodin.

²⁵ *Ibidem*, p. 142.

²⁶ La balance commerciale de la France est globalement excédentaire au XVI^e siècle. Cf. Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard, ouvr. cité, p. 317, Richard Gascon, « La France du mouvement : les commerces et les villes », dans *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, 4 t., Paris, PUF, 1970-1980, t. I 1450-1660, vol. 1, *L'État et la ville*, Paris, PUF, 1977, 8-479-XI p., pp. 270-271.

²⁷ Bodin, « Response aux Paradoxes de Malestroict » (1568), ouvr. cité, p. 81 du document pdf.

²⁸ *Le Denier royal*, op. cité, p. 143.

²⁹ Michel Morineau a démontré l'inconsistance de la corrélation entre augmentation du prix du blé et arrivée des trésors d'Amérique entre 1580 et 1630 en Espagne, dans *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Le Retour des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Londres, New-York, New Rochelle, Sydney, Melbourne, Cambridge University Press, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1985, 687 p., p. 87.

³⁰ *Le Denier royal*, op. cité, p.141.

³¹ Les autres métaux n'étant selon lui, et l'alchimie, que des subdivisions de l'or.

³² *Ibidem*, p. 143-144.

³³ Jérôme Blanc, « La France de François I^{er} à Louis XIV : souveraineté, richesse et falsifications monétaires », dans *Les Pensées monétaires dans l'histoire : l'Europe, 1517-1776*, sous la direction de Jérôme Blanc et Ludovic Desmedt, Paris, Classiques Garnier, 2014.

Comme le résume fort bien Claude Ponsard, deux éléments sont indispensables pour définir la théorie quantitative de la monnaie : d'une part un lien direct entre la valeur de la monnaie et la quantité de monnaie en circulation, d'autre part l'idée de la neutralité de la monnaie. Les variations de la quantité de monnaie n'exercent aucune influence sur les comportements des agents économiques et sur le niveau de l'activité économique. La théorie quantitative suppose deux domaines isolés l'un de l'autre, étanches, le domaine réel et le domaine monétaire³⁴. Chez Bodin, comme cela a déjà été souligné, ce n'est pas le cas. La célèbre formule selon laquelle l'abondance d'or et d'argent doit en partie excuser la cherté parle d'elle-même³⁵ ! Qu'en est-il chez Gramont ?

L'afflux de métaux précieux en France est tributaire des exportations et tout particulièrement des exportations de blé. Les laboureurs espagnols depuis la découverte de l'Amérique se sont faits soldats, l'Espagne importe le surplus de blé de la France, ainsi que la Hollande qui préfère le blé français au vilain blé noir provenant de Dantzig³⁶. Il est évident que la France, grenier à blé de l'Europe, s'enrichit tandis que l'Espagne détruit ses richesses réelles. Qu'advient-il lorsque les mines de Potosi seront épuisées ?

Car les filons de Potosi et de Guyana, à ce que disent les Espagnols, ne peuvent guère plus longtemps durer. D'où s'ensuivra encore que les choses seront réduites au même taux qu'elles étaient il y a cent ans, c'est-à-dire qu'elles coûteront moins d'argent, sans qu'elles ravalent pour cela de leur juste prix et valeur. Au contraire, j'estime qu'elles vaudront plutôt à renchérir pour l'estime qu'on fera de l'or et de l'argent en cette disette. Comme je tiens pour tout assuré qu'une partie d'icelle a plutôt ravalé que monté de prix à cause de l'abondance de ce métal, ce que l'on peut comprendre, mesurant à proportion chaque chose. Vous me direz que pour 5 écus on avait jadis vingt setiers de blé, mais vous ne dites pas que pour avoir cet argent, il vous fallait tout ce blé. Pour faire donc un habit de velours à 1 écu l'aune, comme il était alors, il vous y fallait employer vingt setiers de blé, vous n'en dépensez pas maintenant plus de quinze : qui l'a donc à meilleur marché ? Nous ou les anciens³⁷ ?

Les métaux précieux, et bien d'autres avant Gramont l'ont avancé, mettent les choses en mouvement³⁸. Ils favorisent « l'invention de beaucoup de choses qui par le temps ont facilité les métiers et les arts mécaniques » et apporté « le bon marché plutôt que la cherté »³⁹, et lorsque ce métal se raréfiera, les hommes deviendront moins industriels et c'est alors que la cherté s'installera.

Pas de quantitativisme chez Gramont, faut-il alors parler de métallisme ?

2. La mesure des prix en livres tournois et en contenu métallique

La volonté de démontrer que Malestroict se trompe conduit Gramont à proposer une étude de l'évolution de la valeur de la monnaie⁴⁰ qui met en évidence la dépréciation du marc d'or⁴¹. Il doit dans un premier temps établir la perte de valeur du sou mesuré en grain de fin⁴² pour, dans un second temps, établir que les prix en quantité d'or et d'argent ont augmenté et que la valeur du marc mesurée en biens et services a donc diminué.

Malestroict établit la diminution de la valeur du sou d'argent de saint Louis à l'année 1566 dans un rapport de cinq à un :

Tableau I : Évolution de la valeur du sou d'argent entre le règne de saint Louis et 1566 selon Malestroict

années	a	b	c	d	e	f
--------	---	---	---	---	---	---

³⁴ Claude Ponsard, « La théorie quantitative de la monnaie », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 14^e année, n. 1, 1959, pp. 106-121. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1959_num_14_1_2802

³⁵ Bodin, « Response aux Paradoxes de Malestroict » (1568), ouvr. cité, p. 72 du document pdf.

³⁶ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 143.

³⁷ *Ibidem*, p. 169.

³⁸ On ne peut tous les citer. On trouve cette idée chez Davanzati, Bodin ou Montchrestien par exemple. Cette idée est considérée comme l'idée centrale de la pensée mercantiliste par un grand nombre d'historiens de la pensée économique. Foucault la reprend dans *Les Mots et les choses*, ouvr. cité, pp. 189-192.

³⁹ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 169.

⁴⁰ Dans un système bi-métallique avec unité de compte, les prix sont libellés en unités de compte (livre tournois, sou, denier), les pièces qui circulent sont des pièces d'or et d'argent. La valeur de la monnaie est calculée à partir de la taille, du titre et du cours légal d'une espèce monnayée. *La taille* est le nombre de pièces taillées au marc d'or ou d'argent. *Le titre* (aloi) est le nombre de carats (or) ou de deniers (argent) dans le métal, 12 deniers pour l'argent pur et 24 carats pour l'or pur. *Le cours* légal d'une monnaie est son expression fixée par le prince en livres, sols et deniers (unités de compte). Pour changer la valeur de la monnaie, le prince peut donc agir sur le poids ou l'aloi ou sur le cours de la pièce en unité de compte. Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard, ouvr. cité, pp. 101-102. Cf. *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 55, *Annexe, Tableau 1 : Mesures de masse à Paris, poids de marc (métaux précieux)* et *Tableau 6 : Calcul du pied de la monnaie, exemple donné par Adolphe Landry, Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 56.

⁴¹ Poids dont on se sert pour peser l'or et l'argent. cf. *Le Denier royal*, ouvr. cité, *Annexe, tableau 1*, p.55 .

⁴² Le grain de fin est un poids d'or fin (24 carats) ou d'argent fin (12 deniers). Cf. *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 55, *Tableau 1 : Mesures de masse à Paris, poids de marc (métaux précieux)*.

	sous d'argent au marc de fin	poids du marc en grains	poids du sou en grains de fin (b/a)	nombre de deniers dans un sou (un douzain)	valeur du sou en deniers de 1234	livre (franc) en sous d'argent de 1234
1234-1270	64	4608	72	12	12	20
1566	320	4608	14,4	12	2,4	4
val. 1566 / val. 1234	5	1	0,2	1	0,2	0,2

source : *Les Paradoxes du seigneur de Malestroict...*, sans numéro de page, pp. 8-9 du document pdf.

Chaque sou (douzain) de 1566 ne vaut pas 2,4 deniers de 1234, écrit Malestroict ; chaque livre de 1566 ne vaut que 4 sous de 1234. Les ordonnances nous donnent des chiffres approchant⁴³ :

Tableau II : Évolution du nombre de livres tournois, sous et deniers dans un marc selon les ordonnances entre 1258 et 1566

	titre	piéd ⁴⁴	valeur de la pièce	taille	valeur du marc monnayé	indice du prix du marc de fin en l. t.
1258 Agnel d'or	24 K.	147 $\frac{11}{12}$	12 s. 6 d.	59 $\frac{1}{6}$	36 l. 19 s. 7 d.	100
1566 Écu au soleil	23 K.	756 $\frac{12}{23}$	2 l. 10 s.	72 $\frac{1}{2}$	181 l. 5 s.	511,45
1258 Gros tournois	12 d.	11 $\frac{3}{5}$	1 s.	58	2 l. 18 s.	100
1566 Testons	11 d. 6 g.	65 $\frac{7}{25}$	12 s.	25 $\frac{1}{2}$	15 l. 6 s.	562,76

Toutes les données de 1566 correspondent aux ordonnances de 1561⁴⁵. Sources : Wailly, ouvr. cit., pp. 58-59, 120-121, 78-79, 175-176 ; François Abot de Bazinhen, *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies. En forme de dictionnaire...*, 2 t., Paris, Guillyn, 1764, t. II, après la page 710.

Gramont ne remet pas en cause l'estimation de cette dévaluation du sou tournois, contrairement à Jean Bodin qui estimait que la dévaluation n'était que de trois à un. Au contraire, il appuie le propos de Malestroict contre Bodin. Par contre, on l'a vu, il remet en cause les prix *ad hoc* choisis par Malestroict. Il emprunte à Bodin un certain nombre de prix en livres tournois qu'il va transformer en prix à contenu métallique constant. Ces prix sont relevés entre 1466 et 1508 au *cadastre* de Toulouse ou dans les *coutumes*⁴⁶.

Tableau III : Indice des prix en sous tournois courants et à contenu métallique constant de 1500 à 1566, données de Gramont⁴⁷

base 100 fin XV ^e début XVI ^e siècle	aune de drap fin*	chapon	manœuvre de bras	setier de froment
(1) indice du prix des biens en 1566	833	1000	1190	750
(2) indice du prix des biens en 1566, en contenu	167	200	238	150

⁴³ Approchants dans la mesure où la connaissance des prix des biens n'étant guère affinée, il importe peu que le rapport soit de un à cinq ou de un à six.

⁴⁴ Adopté par une ordonnance de 1337, le pied permet de mesurer la valeur intrinsèque en argent fin du sou (unité de compte). Le *piéd* correspond à la valeur fictive du métal fin au poids sur la base du cours légal des espèces d'argent monnayées. Il est calculé à partir de la taille, du titre et du cours légal d'une espèce monnayée. Le pied 1^{er} correspondait à la valeur de 5 sous tournois. Un pied 18^e donne une valeur du marc de fin d'argent de 18 fois 5 égal 90 sous. Le sou est donc égal à 1/90 de marc d'argent fin. Adolphe Landry explique comment calculer le pied. Gramont, op. cit., *Annexe, tableau 6, Calcul du pied de la monnaie, exemple donné par Adolphe Landry*, p. 57. Suivant cette méthode, Natalis de Wailly calcule également le pied des monnaies d'or. Cf. Natalis de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Paris, Imprimerie impériale, 1857, 251 p., pp. 17-18, livre numérique Google, et Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard, ouvr. cit., pp. 101-102.

⁴⁵ Cf. Jean Dallier, éd. *Ordonnance du roy contenant le pois et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mise en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, avec le descry tant des monnoyes rongnées et légères que de certaines espèces d'or et d'argent et de billon estrangères*, Paris, J. Dallier, 1561, n. p., livre numérique Google, p. 47. Cf. *Édits, arrêts, ordonnances monétaires... de l'autorité royale et des cours souveraines, de Hugues Capet à Louis XIII*, site de la CGB, <http://www.ordonnances.org/>

⁴⁶ Bodin, « Response aux Paradoxes de Malestroict » (1568), ouvr. cit., pp. 10 et suivantes du document pdf. Bodin utilise la coutume d'Anjou, rédigée en 1463, arrêtée en 1508, la coutume d'Auvergne, rédigée et arrêtée en 1510, les coutumes de la Marche, accordées en 1521, les coutumes du Bourbonnais, de 1498, les coutumes de Troyes, en Champagne, rédigée en 1509... cf. Martine Grinberg, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure. », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 52^e année, n. 5, 1997, pp. 1017-1038. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1997_num_52_5_279616

⁴⁷ Données récapitulées en note, *Le Denier royal*, ouvr. cit., p. 136, note 184.

métallique, en retenant la dépréciation du cours du sou indiquée par Malestroict, ligne (1)/5				
(3) indice du prix des biens en 1566, en contenu métallique, en retenant la dépréciation du cours du sou indiquée par Gramont, ligne (1) /4,5 x 3,5	648	777	926	583

* l'indice du prix de l'aune de drap est calculé par rapport au règne de Philippe le Bel (1285-1314).

Si on leur applique la dévaluation du sou tournois de saint Louis à Malestroict, on constate une augmentation des prix encore importante, comprise entre 50 et 140%, explique Gramont. Bien entendu ce coefficient de dévaluation n'a pas de sens sur la période 1500 à 1566. Gramont suggère de retenir une dévaluation de 3,5/4,5 correspondant à la dépréciation du sou en contenu métallique d'argent entre le règne de Louis XII et celui de Henri II.

Ce chiffre est confirmé par les ordonnances du 6 avril 1513 et du 30 août 1561.

Tableau IV : Prix du marc d'argent en livres tournois et dévaluation de la livre tournois

prix du marc d'argent en livres tournois 1513	12,5
prix du marc d'argent en livres tournois 1561	15,8
dépréciation de la livre tournois entre 1513 et 1561	21%

source : Abot de Bazinthen, ouvr. cité, t. II après la page 710. Wailly, ouvr. cité, p.172-173.

Avec ce second coefficient, les prix en contenu métallique sont multipliés sur la période par cinq, six, sept ou huit ! La méthode permet de mettre en évidence que près de 80 % de l'augmentation des prix provient d'une dépréciation de la monnaie en contenu métallique constant, alors que 20 % seulement provient d'une augmentation de la livre tournois.

Ce phénomène d'augmentation des prix persiste après 1566 et jusqu'en 1620, date de publication du *Denier royal*, de sorte que sur la période, Gramont met en évidence une multiplication des prix en livres tournois par deux pour le drap, sept pour le vin, trois pour les chaussures... Et la dépréciation de la livre tournois étant approximativement de 21% entre 1566 et 1620, l'augmentation des prix en contenu métallique reste considérable⁴⁸.

II L'évolution des revenus réels

En réalité, la distinction entre augmentation des prix en livres tournois et augmentation des prix en contenu métallique n'a pas grande importance. L'intention de Gramont est claire. Il s'agit de définir des prix réels sans rapport avec les prix en contenu métallique, mais avec le pouvoir d'achat de l'unité de compte et de l'écu d'or et autres pièces métalliques. La distinction entre prix réel et prix nominal des biens implique de renoncer totalement à l'identité entre richesses représentées et objet de la représentation, de sorte que donner plus d'or en échange d'une marchandise suppose que l'on se soit appauvri. Plus fondamentalement, cette distinction établit rigoureusement le rapport de représentation entre les métaux précieux, l'unité de compte et les marchandises. Les prix réels ne sont plus les prix en monnaie d'or et d'argent et les « prix monétaires », les prix en unité de compte comme chez Malestroict⁴⁹. Il n'est plus possible d'écrire que les métaux précieux sont « les vrais et justes juges du bon marché ou de la cherté de toutes choses »⁵⁰. Les prix réels renvoient à la valeur elle-même comprise à partir des besoins et de la rareté des biens, tandis que les prix monétaires sont les prix en livres tournois qui peuvent être convertis en écus, blancs à la couronne, etc.

La valeur des pièces d'or et d'argent renvoie à la valeur de la livre tournois et à la valeur des autres marchandises. Autrement dit, s'il y a une perte de valeur de l'écu, cela signifie qu'il faut donner moins de livres tournois, ou moins de blé en échange d'un écu d'or (de poids et d'aloi inchangés). La valeur des métaux en circulation va dépendre de la quantité de marchandises et de la quantité de métaux précieux en circulation. Si, toutes choses égales par ailleurs, la quantité d'or augmente, il faudra donner plus d'or en échange d'une marchandise. La valeur estimative de l'or baisse donc. Et bien que Gramont ne le dise pas explicitement, c'est ici une explication de

⁴⁸ Cf. tableau 7 : Évolution de la valeur du sou en contenu métallique d'argent, entre 1566 et 1620, données de Gramont, Gramont, op. cité, note 193, p.139

⁴⁹ Ramon Tortajeda, « M. de Malestroict et la théorie quantitative de la monnaie », *Revue économique*, Volume 38, n. 4, 1987, pp. 853-876, p. 856. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1987_num_38_4_409005

⁵⁰ Malestroict, ouvr. cité, n. p., p. 5 du document pdf.

l'augmentation de la livre tournois⁵¹ : l'unité de compte n'est plus une simple « image de compte »⁵². Gramont refuse d'accorder une importance quelconque à l'ordonnance de septembre 1577, certes abandonnée lorsqu'il publie *Le Denier royal*, qui excluait la livre de compte des références monétaires. Il rejette l'expression « image de compte », car l'augmentation des prix, qu'elle provienne des mutations monétaires ou de la perte de valeur des métaux précieux, a un effet identique : elle modifie la répartition des revenus. Certes, Malestroict aussi pensait que les mutations monétaires modifiaient le pouvoir d'achat du revenu, mais cela n'était vrai que pour les revenus fixes (rentes...), les salaires suivaient les augmentations de la livre tournois et surtout il pensait que la baisse du pouvoir d'achat des rentes signifiait l'appauvrissement général de la France.

Gramont mène la démonstration en critiquant fort judicieusement la méthode utilisée par Malestroict⁵³ : Malestroict, écrit Gramont, se contente d'appliquer le taux de dépréciation de l'unité de compte entre le moment où il écrit et le règne de Philippe de Valois (1328-1350) aux prix des biens qu'il a pris pour exemple. Il arrive donc obligatoirement au résultat qu'il voulait obtenir : il n'y a pas d'augmentation des prix libellés en monnaie d'or et d'argent sur la période.

C'est donc une mauvaise conséquence de dire 10 sous de maintenant ne valent que 2 sous du temps de saint Louis, donc le chapon qui se vend maintenant 10 sous ne coûtait pour lors que 2 sous car il se peut faire qu'il coûtait moins alors, comme il est vraisemblable...⁵⁴

Cette manière de procéder présuppose ce qui doit être démontré ! La bonne méthode consiste à collecter les prix des biens et à les comparer au revenu d'un manœuvre. La bonne méthode est fondée non sur la conjecture mais sur l'observation des faits⁵⁵.

1. Le pouvoir d'achat du salaire

L'idée d'un panier de biens n'est pas encore présente, mais la comparaison du prix du travail du manœuvre avec le prix d'un setier de blé en est assez proche⁵⁶. Cette méthode rompt le lien entre quantité de métaux précieux et niveau des prix puisque le niveau général des prix est mesuré en livres tournois, tout comme le niveau des salaires ou des rentes⁵⁷. La distinction entre prix en livres tournois et prix en quantité d'or ou d'argent a alors peu d'importance si ce n'est pour détruire l'argumentation de Malestroict. Il n'importe guère de donner plus de quantité d'or et d'argent que par le passé en échange d'un bien quelconque, pas plus qu'il n'importe de donner plus de sous. La seule chose importante est de comparer le prix des biens en livres tournois au niveau des revenus. Il est alors possible d'affirmer :

que les denrées et la plupart des marchandises n'ont point renchéri, mais, qu'au contraire, toutes choses sont à beaucoup meilleur compte aujourd'hui, si en vous exceptez les charges et les offices, qu'elles n'étaient au temps passé⁵⁸.

Si les choses sont à meilleur compte aujourd'hui qu'au début du XVI^e siècle, c'est que les pouvoirs productifs du travail ont bien augmenté :

Quand plus de gens s'occupent après un métier, quand on accourcit le temps, qu'on facilite l'œuvre, qu'on amoindrit la peine, qu'on fait la quantité de besogne, il ne faut pas douter que le bon marché n'en provienne⁵⁹.

Le propos est original. On rencontre plus souvent sous la plume des contemporains l'idée selon laquelle la croissance de la production dépend du nombre des hommes⁶⁰ ou encore l'idée selon laquelle la misère ne fait

⁵¹ Comme le soulignent Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard, les opérations monétaires qui dévalorisent l'unité de compte n'ont de cesse de suivre son niveau commercial. *Monnaie privée et pouvoir des princes*, ouvr. cité, p. 312.

⁵² Malestroict, ouvr. cité, n. p., p. 11 du document pdf.

⁵³ Cette erreur de méthode va passer relativement inaperçue à tel point que Tortajada, bien longtemps après, en 1987, consacre une partie importante de son article sur Malestroict à expliquer en quoi cette erreur consiste. Tortajada, art. cité, pp. 856-857.

⁵⁴ *Le Denier royal*, *infra*, p. 131. N'oublions pas que Gramont a écrit un ouvrage intitulé *La Rationnelle ou l'Art des Consequences, Pour bien Inférer et Conclurre*, ouvr. cité et qu'on a là un exemple, d'après ses dires même, de mauvaise inférence.

⁵⁵ Toutefois, il ne suffit pas d'observer les faits pour étudier le revenu réel. C'est une condition nécessaire mais non suffisante. Bodin aussi appuie sa méthode sur l'observation des faits mais la confusion entre augmentation des prix et cherté l'empêche de poser clairement le lien entre augmentation des prix et augmentation des revenus.

⁵⁶ En l'absence de théorie de la valeur travail, elle reste éloignée de la quête d'un étalon invariable des valeurs, « un bien qui mesurerait avec exactitude la valeur du blé et de l'argent en divers endroits et à différentes époques ». Sur la quête de l'étalon, cf. Michel Lutfalla, « Les blés, étalon invariable des valeurs », *Revue économique*, Vol. 17, n° 2, 1966, pp. 307-316, p. 312. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1966_num_17_2_407704

⁵⁷ Bien que certaines rentes puissent être libellées en écus.

⁵⁸ *Le Denier royal*, *infra*, p. 171.

⁵⁹ *Le Denier royal*, *infra*, p. 169-170.

⁶⁰ Jean-Jacques Spengler écrit à ce propos : « Le travail étant de loin le plus important des facteurs de la production selon la théorie mercantiliste, la croissance de la production dépend alors essentiellement de celle de la force de travail (c'est-à-dire de la population puisqu'on supposait à cette époque que la structure par âge de la population était donnée une fois pour toutes) ». « Mercantilistes,

que croître sous le poids des impositions⁶¹. Seuls les offices échappent à ce bon marché du fait de l'ambition « de ceux qui veulent acheter l'honneur si chèrement » que pour un même capital, il préfère un office qui leur rapporte 4 à 500 francs tous les ans à une rente constituée de 4 000 francs⁶².

La contrepartie de la baisse du prix réel des biens, c'est l'augmentation des salaires réels. Certes, on ne dispose pas d'un panier de biens pour calculer l'évolution de son pouvoir d'achat. Mais, la démarche est bien celle-là : le pouvoir d'achat du salaire mesuré en drap, chapon ou setier de blé augmente entre 1500 et 1566.

Tableau V : Évolution du salaire réel du manœuvre mesuré en drap, chapon, setier de froment entre 1500 et 1566 d'après les données de Gramont⁶³

	aune de drap fin	chapon	setier de froment
pouvoir d'achat du salaire du manœuvre en 1566 mesuré en chaque bien, année de base 1500	143	119	159

Gramont parvient à un résultat très différent de celui que Malestroict avait supposé. Le salaire réel du manœuvre, mesuré à partir des différents biens qu'il peut acheter, a augmenté depuis le début du siècle alors que selon Malestroict il est constant depuis trois cents ans.

Tableau VI : Évolution du salaire réel du manœuvre, mesuré en drap, muid de vin et pinte de vin entre 1566 et 1620 d'après les données de Gramont⁶⁴

	muid de vin	aune de drap	pinte de vin	paire de souliers	setier de blé
indice de la journée du manœuvre mesuré dans les différents biens	107	200	56	133	500

La tendance se confirme entre 1566 et 1620, poursuit Gramont. Le salaire nominal du manœuvre augmente de 300% entre 1566 et 1620 passant de 5 sous à 20 sous. Quant au salaire réel mesuré en blé, il augmente de 400% pour un prix du setier égal à 120 sous (150 sous en 1566)⁶⁵.

Les chiffres qu'il nous fournit appuient sa thèse centrale : l'augmentation des prix et la cherté sont deux choses bien distinctes ; la preuve, les salaires réels ont augmenté alors même que le pays connaissait une inflation galopante : il n'y a donc pas de cherté. Ils appuient aussi sa deuxième thèse : l'augmentation des prix s'accompagne d'une augmentation de la richesse du pays, la preuve en est que le revenu réel des manœuvres a augmenté. La troisième idée corrélatrice est que l'augmentation des prix provient de l'abondance des métaux précieux et non de l'insuffisance de blé. Le propos est cohérent avec l'idée selon laquelle il y a maintenant plus de travail en France qu'un siècle plus tôt, plus de production, plus d'exportations... et tout cela grâce aux bienfaits de l'abondance de monnaie.

Gramont ne donne pas ses sources, du moins pour la période 1566-1620 ; pour les données de la fin du XV^e et début du XVI^e siècle, il reprend les chiffres de Bodin qui a pris, quant à lui, le soin de les indiquer dans la *Réponse à Malestroict*. Il n'a pas de méthodologie pour recueillir ces données et nous savons que les pièges concernant la collecte des rémunérations et en particulier des salaires journaliers sont nombreux⁶⁶. Enfin, il a une thèse à démontrer et il peut être soupçonné d'une certaine partialité quant à la manipulation des chiffres, de sorte qu'il n'est pas étonnant que les données de Micheline Baulant concernant le salaire nominal et le salaire réel mesuré en quantité de blé de l'ouvrier du bâtiment à Paris entre 1400 et 1726 offrent des résultats plus contrastés :

physiocrates et théories de la croissance économique », publié dans Bert F. Hoselitz, *Théories de la croissance économique*, traduit par Alain Bernard, Paris, Dunod, 1970, X-434 p., p. 33 et Jacques et Michel Dupâquier, *Histoire de la démographie*, Paris, Perrin, 1985, 462 p., pp. 83 et suivantes. Sur l'importance du travail dans la pensée du XVII^e siècle, Cf. Eli Filip. Heckscher, *Mercantilism*, 2 t., London, Allen & Unwin ; New York, Macmillan, 2^{ème} édition (1955), 1962, 2 vol., 474-452 p., t. II, pp. 145-168.

⁶¹ Sur les causes de la misère du royaume d'après les publicistes financiers, Laure Chantrel, *Genèse de l'Économie politique et constitution de l'État moderne : la pensée fiscale en France de la fin du XVI^e au début du XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat ès Sciences économiques, Aix-en-Provence, décembre 1987, 740 p., Chantrel, « Représentations sociales et croissance économique : riches et pauvres dans les écrits des publicistes financiers au XVII^e siècle », *Revue d'Économie Politique*, n. 2 1988, mars-avril 1988, pp. 189-208 et Chantrel, « Dépopulation et réforme de la fiscalité en France aux XVI^e-XVII^e siècles », *Population*, n. 2, 1994, pp. 457-480.

⁶² *Le Denier royal*, infra, p. 170.

⁶³ Cf. tableau 5 en note, *Le Denier royal*, op. cité, p. 136.

⁶⁴ Cf. tableau 6 en note, *Le Denier royal*, op. cité, p. 138.

⁶⁵ Les données sur le prix du blé ne se trouvent pas au même endroit. Cf. Gramont, *Le Denier royal*, op. cité, p. 135. Il n'est pas sûr que Gramont ait mesuré qu'il faisait apparaître une baisse du prix du blé. On trouve une évaluation du prix du blé égale à 6,4 livres (126 sous) dans *Le Denier royal*, op. cité, p.189. Gramont tient donc à ce niveau du prix du blé.

⁶⁶ Denis Morsa, « Salaire et salariat dans les économies préindustrielles (XVI^e-XVIII^e siècle). Quelques considérations critiques. » *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 65 fasc. 4, 1987. « Histoire-Geschiedenis », pp. 751-784, p. 757. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1987_num_65_4_3604

... l'impression qui domine est celle d'une grande, d'une extraordinaire rigidité ; à un très long plateau qui se prolonge jusqu'en 1518 fait suite une phase de hausse d'abord très lente puis accélérée de 1545 à 1580 ; deux périodes de stagnation lui succèdent 1580-1610 et 1656-1715. Pour la période intermédiaire 1610-1656, une seule certitude, une nouvelle phase de hausse s'y place, puisque le niveau des salaires au début du règne de Louis XIV est supérieur à celui de la fin du XVI^e siècle⁶⁷.

Sur la période 1510-1580, le salaire du manœuvre en livres tournois est multiplié par plus de quatre, il est multiplié par dix dans le texte de Gramont entre 1500 et 1566. Le vin et la viande augmentent moins que le salaire nominal, mais le setier de blé augmente beaucoup plus (indice 625). De sorte que le salaire du manœuvre mesuré en blé baisse de plus d'un tiers, alors que Gramont l'augmentait de la moitié⁶⁸.

Sur la période suivante, les données divergent fortement. En 1566, d'après Micheline Baulant, le salaire du manœuvre est de 6 sous tournois ; en 1620, il est égal à 12 sous⁶⁹. Le passage de 6 sous à 12 sous n'est pas loin de ce que propose Gramont (6 sous à 15-20 sous). Par contre le pouvoir d'achat du salaire mesuré en blé n'augmente pas, alors que lui trouve un multiple de 5. Le salaire réel mesuré en froment est à peu près constant si l'on prend ces deux dates extrêmes. Précisons que Gramont suppose une baisse du prix du blé alors qu'il est multiplié par deux dans les données de Micheline Baulant. Le salaire réel chute fortement en 1590, période de disette et de forte cherté du blé, et remonte progressivement jusqu'en 1610³, ce que Gramont ne nie pas, au contraire, puisque l'existence de périodes de cherté dans *Le Denier royal* correspond uniquement aux périodes de disette⁷⁰.

Enfin pour conclure, tendanciellement, depuis le milieu du XV^e siècle, le salaire du manœuvre a baissé de 0,2 setier de froment à 0,07 setier de froment (0,04 setier de froment en 1590) d'après les données de Micheline Baulant, tout à l'encontre des supputations de Gramont⁷¹. Dans les années 1520-30, c'est le décrochage et ensuite « c'est l'inertie, la stagnation, l'équilibre dans le plus bas niveau »⁷².

Est-ce pour autant que la France s'est appauvrie ?

Du milieu du XV^e au début du XVII^e siècle, la population française croît rapidement⁷³. Elle double entre 1420 et le début du XVII^e siècle. L'augmentation de la population est accompagnée d'une augmentation de la production agricole. Le mouvement de la dîme traduit cette augmentation : celle-ci est multipliée par deux sur la période. En supposant stable le rapport entre la dîme et la production agricole, le produit agricole par tête serait resté constant⁷⁴. La production agricole et la population reculent entre 1564 et 1590, mais rattrapent ensuite leur niveau antérieur⁷⁵. Cet accroissement de la production agricole s'accompagne d'une urbanisation accrue. Le commerce national et le commerce international se développent rapidement jusqu'aux crises qui marquent la fin du siècle. L'optimisme de Gramont pêche simplement par excès de simplification. Il omet de distinguer les périodes de disette et cherté des périodes de prospérité. En distinguant les deux, il eut été obligé d'accorder moins d'importance aux métaux précieux et plus aux pénuries alimentaires dans l'explication de l'augmentation des prix du XVI^e siècle. Mais tel n'était pas son propos ; il tient à mettre en évidence une seule cause à l'augmentation des prix : l'abondance de métaux précieux.

2. Le pouvoir d'achat des rentes

Si l'on prend maintenant les revenus fixes tels que les rentes, Malestroict mettait en évidence une perte de pouvoir d'achat des rentes puisqu'il les supposait constantes en livres tournois. Comme le prix du velours était lui-

⁶⁷ « Et de la première décennie du XVII^e siècle. » Micheline Baulant, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 26^{ème} année, n. 2, 1971, pp. 463-483, pp. 477-478. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1971_num_26_2_422372

⁶⁸ *Ibidem*, p. 480.

⁶⁹ *Ibidem*, p. 483.

⁷⁰ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 141.

⁷¹ *Idem*.

⁷² Denis Richet, « Croissance et blocage en France du XV^e au XVIII^e siècle. », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 23^e année, n° 4, 1968. pp. 759-787. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1968_num_23_4_421959

⁷³ Cf. Jean-Noël Biraben, Didier Blanchet, Alain Blum, « Le mouvement de la population », *Histoire de la population française*, sous la direction de Jacques Dupâquier, 4 t., Paris, PUF, 1988, t. 2. De la Renaissance à 1789, XXI-565 p., p. 149. Morineau, « La conjoncture ou les cernes de la croissance », *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, 4 t., Paris, PUF, 1970-1980, t. I 1450-1660, vol. 2, Paysannerie et croissance, Paris PUF, 1977, pp. 483-1035, p. 904.

⁷⁴ Morineau, ouvr. cité, p. 911.

⁷⁵ *Ibidem*, pp. 907-908.

même constant en contenu métallique, la perte du pouvoir d'achat de la rente était forcément égale au montant de la dépréciation de la livre tournois.

Tableau VII : Évolution du pouvoir d'achat de la rente en velours entre le règne de Philippe de Valois et 1566 d'après Malestroict

	aune de velours en livres tournois	aune de velours en écus	rente en livres tournois	rente en écus	pouvoir d'achat de la rente en velours
1328-1350	4	4	2,5	2,5	0,63
1566	10	4	2,5	1	0,25
variation en %	150%	0%	0%	-60%	-60%

En quoi nous voyons, écrit Malestroict, que tant plus nous haussons le prix des monnaies, tant plus nous y perdons : car de là vient le grand enchérissement qui est maintenant de toutes choses, qui amène une pauvreté générale à tout ce royaume.⁷⁶

Les deux paradoxes sont évidemment contradictoires puisque le premier affirme que « rien n'est enchéri depuis trois cents ans » et que le deuxième dénonce « le grand enchérissement qui est maintenant de toutes choses. » La contradiction entre les deux provient du fait que Malestroict utilise deux méthodes pour mesurer la cherté : la première à partir du contenu métallique du prix des biens, la seconde correspondant à celle de Gramont à partir du pouvoir d'achat des revenus en quantité de biens.

En redéfinissant la notion de cherté, comme le fait Gramont, de sorte que « Si 4 écus donc ne sont plus maintenant plus prisés qu'était lors 1 écu, il n'y a point de doute que ce que nous achetons aujourd'hui 4 écus n'est pas plus cher que lorsqu'on ne l'achetait qu'1 écu »⁷⁷, il n'y a plus qu'une seule façon de mesurer la cherté ; elle correspond au pouvoir d'achat du revenu en quantité de biens.

La conséquence est que l'inflation, lorsqu'elle est causée par l'abondance de monnaie ou par les mutations monétaires, devient un facteur de redistribution du revenu : tout le monde ne peut y perdre, ce que les uns perdent les autres le gagnent. Gramont le démontre à partir de l'exemple des rentes en blé.

Il signale que les rentes en blé ont été réévaluées par les juges à la demande des débiteurs, d'une part parce qu'avant 1500 elles étaient évaluées au denier dix alors qu'après 1500, elles le sont au denier seize ou vingt⁷⁸, d'autre part parce que les juges ont évalué le rapport de la rente au principal non pas en blé, autrement dit, non pas au « prix du blé d'à présent »⁷⁹, mais en raison de la somme constituée à l'époque de la constitution de la rente, donc à un moment où les écus et les livres tournois avaient un pouvoir d'achat bien supérieur (deux fois plus important pour le sou tournois).

Dans ces conditions, la valeur de la rente en blé convertie en écus rapportée au montant du capital avancé paraît prohibitive. Alors que les rentes en blé devaient protéger les créanciers des effets de l'inflation, l'erreur d'évaluation des juges, qui est la même que celle de Bodin ou Malestroict et qui consiste à confondre augmentation des prix et cherté, entraîne une baisse du montant de ces rentes.

Ainsi, celui qui avait tous les ans vingt setiers de blé pour la constitution de cent écus, lorsque le blé ne valait que 10 sous qui revenaient à 20 sous de notre monnaie, n'en aura maintenant que quatre setiers ou 8 écus en argent⁸⁰.

Les juges auraient procédé d'une part en retenant un taux de 6,25% et d'autre part en calculant le montant de cette rente sur le capital avancé en monnaie courante. Cependant, les chiffres que nous livre Gramont méritent une explication.

Avant 1500, les choses sont claires à la condition d'admettre que le capital de la rente est en écus d'or. Mais les écus d'argent n'existent pas au XV^e siècle et la valeur de l'écu à la couronne est égale à 20 sous en 1428⁸¹, ce qui fait un capital égal à 2000 sous, divisé par le prix du setier de blé, 10 sous : on trouve un capital en nature de 200

⁷⁶ Malestroict, ouvr. cité, n. p., pp. 13-14 du document pdf. Tortajeda, art. cité, p. 858.

⁷⁷ *Le Denier royal*, ouvr. cité, p. 147.

⁷⁸ Donner son argent à rente pour en retirer la dixième partie (taux d'intérêt de 10%), la seizième partie (taux de 6,25%) ou la vingtième partie (taux d'intérêt de 5%).

⁷⁹ *Ibidem*, p. 145.

⁸⁰ *Idem*.

⁸¹ La valeur de l'écu à la couronne varie entre 1 livre et 1 livre 5 sous le règne de Charles VII et le titre varie de 20 à 23 carats, ce qui représente des variations importantes a fortiori lorsqu'elles se cumulent. Ordonnance du 31 juillet 1428: l'écu à la couronne: titre 20 carats, taille 70, valeur 1,5 l.t. Ordonnance du 27 mai 1427: titre 23 carats, valeur 1 l., taille 67. Toutefois, il est évident que le raisonnement de Gramont repose sur 1 écu valant 1 livre tournois. Abot de Bazinghen, ouvr. cité, t. 2, après la page 710.

setiers de blé et la rente de 20 setiers est bien égale à 10% du capital avancé, qu'on la calcule en nature ou en livres tournois.

Par ailleurs, il convient de souligner qu'au XVI^e siècle un taux d'intérêt de 10% est considéré comme usuraire, ce que souligne Gramont dans la phrase citée. Charles Du Moulin considère qu'en dessous du denier douze (8,33%), voire du denier quinze (6,66%), une rente est usuraire⁸². C'est la raison du changement de taux adopté par les juges.

Enfin, les rentes en blé posent un problème spécifique. En effet, si le prix du blé augmente, alors que le capital est avancé en argent, on atteint des taux prohibitifs en transformant le blé perçu en valeur monétaire. La résolution de ce problème nécessite de distinguer le scénario réaliste du scénario nominaliste. Le nominalisme, défendu par Charles Du Moulin que Gramont cite à cet endroit précis du texte, évalue les capitaux engagés sur la base de leur valeur en livres tournois. Cette solution est appliquée par les juges lorsque les contrats sont libellés en livres tournois. Mais dans l'exemple avancé par Gramont, le capital avancé est libellé en écus d'or. La position adoptée alors par Du Moulin est radicale : on ne s'occupe que de la valeur nominale de la dette, de son appréciation en unité de compte⁸³.

Lorsque les parties ont évalué la dette en livres tournois, on s'en tient à la valeur mentionnée dans l'acte. Lorsqu'elles l'ont évaluée en écu ou toute autre monnaie métallique (appelée monnaie réelle), on évalue le montant de la dette en livres tournois suivant la valeur de celle-ci au moment de la signature du contrat.

Alors que la position nominaliste domine avant le XV^e siècle, les édits du 26 juin et 15 décembre 1421 se rallient partiellement au réalisme⁸⁴. La doctrine est subtile mais, dans tous les cas, elle indique que les dettes libellées en monnaie métallique (réelle) restent inchangées⁸⁵. C'est bien la doctrine qu'ont suivie les juges si l'on reprend les calculs de Gramont.

Tableau VIII : Les effets de la transformation des rentes de blé en argent

	rente en blé avant 1500	réalisme 1620	nominalisme 1620
	(a)	(b)	(c)
(1) intérêt en setiers de blé	20	4	4
(2) capital en setiers de blé	200	200	200
(3) taux d'intérêt en nature	10%	2%	2%
(4) intérêt en écus d'or (a), d'argent (b et c) après intervention des juges	10	8	8
(5) nombre de sous dans l'écu d'or (a), d'argent (b et c)	20	64	64
(6) intérêt perçu en sous après intervention des juges = (4) x (5)	200	512	512
(7) capital en écus d'or (capital initialement investi)	100	100	100
(8) prix de l'écu d'or en sous d'après les ordonnances	20	75	75
(9) capital en sous	2000	7500	2000
(10) prix du setier de blé en sous = (6) / (1)	10	128	128
(11) prix du setier de blé en écu d'or (a), d'argent (b et c) = (10) / (5)	0,5	2	2
(12) taux d'intérêt = (6) / (9)	10%	7%	26%
(13) intérêt du setier en sous d'une rente de 20 setiers = 20 x (10)	200	2560	2560
(14) taux d'intérêt d'une rente de 20 setiers = (13) / (9)	10%	34%	128%
(15) rente en setiers de blé au denier 10 = 10% x (9) / (10)	20	5,86	1,56

Ordonnance de septembre 1602: le quart d'écu d'argent vaut 16 sous donc la valeur de l'écu (fictif) d'argent est de 64 sous. Ordonnance du 27 mai 1427, écu à la couronne : titre 23 carats, valeur 1 l. (20 sous), taille 67. Ordonnance du 5 février 1615, écu au soleil : titre 23 carats, valeur 3 l.t. 15 sous (75 sous), taille 72 ½, pour un titre de 23 carats. Abot de Bazinghen, ouvr. cité, t. II après la page 710.

Si les juges n'avaient pas modifié la rente due en nature, le taux d'intérêt aurait été de 128% avec la solution nominaliste et de 34% avec la solution réaliste, ce qui va à l'encontre des lois sur l'usure. Après le jugement, le montant de la rente est égal à 8 écus d'argent, ce qui rapporté à la valeur du capital en écus, transformés en livres

⁸² Charles du Moulin (1500-1566), *Summaire du livre analytique des contractz, usures, rentes constituées, intérestz et monnoyes, composé par maistre Charles Du Molin...* Ledict sommaire nouvellement extrait et dicté par le mesme aucteur en langue françoise..., Paris : P. Gaultier, 1547, 4-160 p. Cf Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin (1500-1566)*, Libraire Droz, 1980, 461 p., p. 123, note 371 et p. 399. Le denier 10 qui était pratiqué au XV^e siècle est dénoncé comme étant usuraire.

⁸³ Thireau, ouvr. cité, p. 417.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 407.

⁸⁵ *Idem*.

tournois de 1620, correspond à une rente au denier 16 [colonne (b), ligne (12)]. Une rente de 8 écus d'argent n'est pas compatible avec la solution nominaliste puisqu'elle aboutit à un taux d'intérêt usuraire [colonne (c), ligne (12)].

Il convient de noter que le prix du blé de 6,4 livres tournois retenu par Gramont pour l'année 1620 est inférieur à la moyenne annuelle parisienne de 10 livres tournois calculée par Micheline Baulant. Quant au prix du blé de 0,5 livre tournois utilisé par Gramont pour le XV^e siècle, il correspond à des prix observés certains jours, voire certaines années⁸⁶.

Quelle conclusion Gramont tire-t-il de cet exemple ?

Il ne se prononce pas quant au fond. Il ne nous dit pas s'il convient ou non de réévaluer la rente en écus en fonction de l'augmentation du prix du blé en livres tournois. Il se borne à faire un constat : la rente mesurée en blé a perdu de sa valeur, même en supposant constant le taux d'intérêt [ligne (15)]. Le rentier s'est donc appauvri. Mais cela ne correspond en aucun cas à un appauvrissement général ; ce que le créancier a perdu, le débiteur l'a gagné⁸⁷.

Gramont ne s'intéresse pas du tout aux conséquences économiques des dépréciations de la livre tournois. Il les traite exactement comme la dépréciation des métaux précieux. Nulle part Gramont n'évoque la nécessité d'établir un lien fixe entre unité de compte et monnaie réelle. Il réserve l'adjectif d'imaginaire à la cherté, il n'est jamais question d'une monnaie imaginaire et d'une monnaie réelle. Il les sépare toutefois en distinguant l'affaiblissement de la monnaie au sextuple de l'augmentation des prix des denrées à près du décuple, sans toutefois s'inquiéter de cet écart qui correspond à l'augmentation de la livre tournois. La démarche est cohérente avec son objectif, mesurer l'évolution des revenus et en particulier des revenus royaux, mais peut-on vraiment en déduire quelque chose ? L'argumentation avancée qui permet de ne pas distinguer unité de compte et monnaie réelle est quelque peu fallacieuse :

Vous direz bien qu'une aune de toile vaut 1 écu, mais dites-moi, je vous prie, combien vaut 1 écu, vous me direz 3 livres ou 60 sous, mais ce n'est pas dire son prix : c'est seulement spécifier les parties auxquelles il se peut réduire, les contenant en vertu et puissance comme le soleil contient la chaleur⁸⁸...

Sans doute le débat est-il évité volontairement. Il n'est probablement pas dans les intentions de Gramont de critiquer la politique monétaire de la monarchie⁸⁹, alors même que son propos tend à défendre sa politique fiscale en faisant feu de tout bois ! Et l'époque ne s'y prête pas. Après une accalmie monétaire entre 1577 et 1606, la livre tournois reprend sa vertigineuse ascension⁹⁰.

Conclusion

Une fois définis les prix réels, Gramont va s'engager dans l'estimation de l'évolution du pouvoir d'achat de la monarchie française. Son objectif est alors de démontrer que la plainte permanente des peuples contre l'augmentation des impôts est la conséquence d'une illusion monétaire⁹¹.

Au delà de la justification du niveau des dépenses et des impôts prélevés par Louis XIII, il préconise une réforme du système fiscal et emprunte quelques idées aux États généraux de 1614⁹². Les comparaisons internationales des

⁸⁶ Le 26 août 1458, le meilleur froment se vend 12 s. ; 11 s. le 2 septembre; 12 s. le 31 mars 1459 et de nouveau 11 s. le 7 avril. Baulant, « Le prix des grains à Paris de 1431 à 1788 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 23^e année, n° 3, 1968. pp. 520-540, p. 530. À Paris en moyenne annuelle en 1445, le prix du setier de blé est à peu près de 10 sous tournois, *Ibidem*, p. 477. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1968_num_23_3_421930

⁸⁷ Il en va de même des rentes en argent et des gages versés aux lecteurs royaux et aux professeurs des collèges. Gramont, *le Denier royal*, ouvr. cité, p.146.

⁸⁸ *Le Denier royal, infra*, p. 116.

⁸⁹ Contrairement à Montchrestien, son contemporain, qui défend un point de vue radicalement métalliste. Antoine de Montchrestien, *Traicté de l'économie politique*, 1615, édition critique par François Billacois, Droz, Genève, 1999, 452 p., p. 322, Gillard, « Le statut de la monnaie dans le Traité de Montchrestien et dans L'Essai de Cantillon », *Montchrestien et Cantillon. Le Commerce et l'émergence d'une pensée économique*, sous la direction scientifique de Alain Guéry, ENS éditions 2011, 450 p., pp. 330-369, p. 337.

⁹⁰ *Le Denier royal*, ouvr. cité, en note, *Tableau 7*, p. 139.

⁹¹ *Ibidem*, p. 171.

⁹² cf. *Cahiers de doléances du bailliage de Troyes*, avec une introduction et des notes de Yves Durand, *Travaux de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, fascicule 4*, Paris, PUF 1966, 361 p., pp. 297 et suivantes, Georges Picot, *Histoire des États généraux : considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, Paris, Hachette, 1872, 4 vol., Genève, Mégariotis reprints, 1979, 4 vol., livre numérique Gallica, t. 4, 438 p. Roger Chartier, « Doléances rurales : le bailliage de Troyes », dans *Représentation et vouloir politiques, autour des États généraux de 1614*, EHESS, 1982, sous la direction de Roger Chartier et Denis Richet, EHESS, 1982, 194 p., pp. 101-111.

recettes fiscales, menées selon une méthode qui paraît relativement fantaisiste et dans laquelle les chiffres choisis sont tous à l'avantage de Louis XIII, permettent de montrer que les Français sont, malgré tout, bien traités par leur monarque. L'étude de l'évolution des revenus de la royauté française dans le temps bénéficie de la distinction qu'il a établie rigoureusement entre cherté et augmentation des prix.

Le roi administre et compte⁹³ : responsable du dénombrement des hommes et des richesses, il doit pouvoir proportionner le fardeau fiscal entre les provinces et entre les personnes, le fort portant le faible⁹⁴, conformément aux principes de la justice géométrique ou harmonique, Gramont se souciant peu de les distinguer, contrairement à Bodin qui voyait en la proportion harmonique la juste proportion ménageant le riche et le pauvre⁹⁵ qui garantissait ainsi l'exercice juste de la souveraineté. Plus qu'un niveau d'imposition trop élevé, c'est la mauvaise répartition des tailles qui est la cause de la misère⁹⁶ :

Que si parfois le peuple sent la foule et a quelque sujet de se plaindre, cela ne vient pas tant des sommes qu'on exige que des voies qu'on tient pour les lever où la justice distributive n'est pas observée suivant la proportion harmonique ou géométrique, c'est-à-dire le fort portant le faible, mais par l'arithmétique prenant autant du pauvre que du riche comme on faisait à Rome avant le règne de Servius Tullius, ainsi qu'écrivit Denis d'Halicarnasse. Voire même, il arrive souvent qu'en asseyant les tailles, l'on décharge les riches sur les pauvres, ce qui est une grande injustice⁹⁷.

Et si la justice géométrique n'est pas respectée, ce n'est pas la faute du roi, mais des officiers et des asseieurs⁹⁸ de taille qui, en l'absence de contrôle de la monarchie, se comportent fort mal en servant les intérêts des riches⁹⁹.

Il y a donc un moyen de concilier les intérêts des princes et du peuple : plutôt que de diminuer les impôts, c'est de les répartir en respectant les proportions justes entre les provinces et les sujets du roi. C'est désormais le discours qui sera repris le plus volontiers¹⁰⁰. Cette volonté de proportionner revenus des rois et revenus des peuples conduira à la revendication d'une imposition universelle et proportionnelle avant la fin du siècle¹⁰¹.

Gramont n'est donc pas un parfait courtisan. Sa théorie monétaire le conduit de la justification du niveau du prélèvement fiscal à la réforme de la fiscalité, qui est peut-être finalement l'objectif du *Denier royal*.

⁹³ « Le prince, dès lors, institue lui-même la justice commutative du nombre comme base de sa propre souveraineté : dénombrement des populations, avec les premiers recensements, appréciation des bonnes villes ou provinces du royaume à leur faculté contributive, classement des puissances nationales à l'aune des espèces métalliques et de leur valeur en unité de compte. » Boyer-Xambeu, Deleplace, Gillard, « L'économie politique de l'argent au XVI^e siècle », *Communications*, 50, 1989, pp. 151-179, p. 167. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1989_num_50_1_1761

⁹⁴ *Le Denier royal*, *infra*, p. 197.

⁹⁵ Cf. Georges Kouskoff, « Justice arithmétique, Justice géométrique, Justice harmonique », *Jean Bodin, actes du colloque interdisciplinaire d'Angers (24-27 mai 1984)*, Presses de l'Université d'Angers, 1985, 2 vol. 632 p., t. 1, pp. 327-336.

⁹⁶ C'est désormais le discours qui sera repris le plus volontiers. Il faudra attendre la fin du siècle pour que les propos sur la désertification des campagnes soient à nouveau reliés à une critique des impositions trop élevées. Bien entendu, pendant la Fronde, on imputera la misère au niveau trop élevé des impositions, mais sans mener une analyse des mouvements de la population, fonction de la fiscalité. L'idée qu'une fiscalité trop élevée ou mal répartie entraîne la mort des pauvres est assez répandue mais elle garde un caractère relativement abstrait dans la mesure où les pamphlétaires de la Fronde mettent volontiers dans le même panier des victimes les marchands, les laboureurs, les vagabonds, etc. On trouvera des exemples de mazarinades dans *La Fronde: contestation démocratique et misère paysanne, 52 mazarinades à portée économique et sociale*, publiées par Hubert Carrier, Paris, EDHIS, 1982, 2 vol., pagination multiple et dans *Choix de mazarinades* publié pour la société de l'Histoire de France, par Célestin Moreau, Paris, J. Renouard 1853, 2 volumes, VI-1-527 et 1-567 p.

⁹⁷ Cf. *Le Denier royal*, *ouvr. cité*, p. 197-198.

⁹⁸ « Asséieur : ancien terme d'administration. Officier d'un village qui s'employait avec le collecteur à faire le rôle des tailles et à lever les deniers. » Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, Genève, 1680, 16-88-480-560-1 p., livre numérique Gallica.

⁹⁹ Sur le monde des financiers, cf. Daniel Dessert, *Argent pouvoir et société au Grand Siècle*, Fayard, 1984, 824 p., sur les causes des séditions, cf. Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève ; Paris, Droz, 1974, 973 p. et *Histoire de croquants*, Paris, éditions du Seuil, 1986, 409 p., Roland Mousnier, *Fureurs paysannes. Les Paysans dans les révoltes du XVII^e siècle*, Paris, Calmann Levy, 1967, 357 p., René Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels en Provence entre 1596 et 1715*, Pedonne 1975, 1044 p.

¹⁰⁰ Chantrel, « Dépopulation... », *art. cité*.

¹⁰¹ Chantrel, « Riches et pauvres... », *art. cité*.

Bibliographie des ouvrages cités dans la communication

- François Abot de Bazinthen, *Traité des monnoies et de la juridiction de la Cour des monnoies. En forme de dictionnaire...*, 2 t., Paris, Guillyn, 1764, t. II, 8-710-108 p., « Tables extraites du traité historique des monnaies de France par Monsieur Le Blanc », après la page 710, sans pagination, livre numérique Google, livre numérique Gallica
- Micheline Baulant, « Le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 26^{ème} année, n. 2, 1971, pp. 463-483, pp. 477-478. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1971_num_26_2_422372
- Micheline Baulant, « Le prix des grains à Paris de 1431 à 1788 », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 23^e année, n° 3, 1968. pp. 520-540 http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1968_num_23_3_421930
- Pierre Belon, *L'Histoire de la nature des oiseaux, avec leurs descriptions, et naïfs portraits retirez du naturel, écrite en sept livres*, Paris, Gilles Corrozet, 1555, XXVIII-382 p. Bibliothèque numérique medic@
- Yves-Marie Bercé, *Histoire des croquants : étude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le Sud-Ouest de la France*, Genève ; Paris, Droz, 1974, 973 p.
- Yves-Marie Bercé, *Histoire de croquants*, Paris, éditions du Seuil, 1986, 409 p.
- Jean-Noël Biraben, Didier Blanchet, Alain Blum, « Le mouvement de la population », *Histoire de la population française*, sous la direction de Jacques Dupâquier, 4 t., Paris, PUF, 1988, t. 2. De la Renaissance à 1789, XXI-565 p.
- Jérôme Blanc, « La France de François I^{er} à Louis XIV : souveraineté, richesse et falsifications monétaires », dans *Les Pensées monétaires dans l'histoire : l'Europe, 1517-1776*, sous la direction de Jérôme Blanc et Ludovic Desmedt, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- Jean Bodin, « Responce aux Paradoxes de Malestroict » (1568), dans *Discours de Jean Bodin, sur le rehaussement et diminution des monnoyes, tant d'or que d'argent et le moyen d'y remédier ; et Responce aux Paradoxes de monsieur de Malestroict. plus un Recueil des principaux advis donnez en l'assemblée de Sainct-Germain-des-Prez, au mois d'aoust dernier. Avec les Paradoxes sur le fait des monnoyes par François Garrault*, Paris, Jacques du Puys, 1578, 149 p., n. p., livre numérique Google
- Marie-Thérèse Boyer-Xambeu, Ghislain Deleplace, Lucien Gillard, *Monnaie privée et pouvoir des princes*, Paris, CNRS, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, 423 p.
- Marie-Thérèse Boyer-Xambeu, Ghislain Deleplace, Lucien Gillard, « L'économie politique de l'argent au XVI^e siècle », *Communications*, 50, 1989, pp. 151-179, p. 167. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/comm_0588-8018_1989_num_50_1_1761
- Hubert Carrier, éditeur, *La Fronde: contestation démocratique et misère paysanne, 52 mazarinades à portée économique et sociale*, publiées par Hubert Carrier, Paris, EDHIS, 1982, 2 vol., pagination multiple
- Laure Chantrel, *Genèse de l'Économie politique et constitution de l'État moderne: la pensée fiscale en France de la fin du XVI^e au début du XVIII^e siècle*, thèse pour le doctorat ès Sciences économiques, Aix-en-Provence, décembre 1987, 740 p.,
- Laure Chantrel, « Dépopulation et réforme de la fiscalité en France aux XVI^e-XVII^e siècles », *Population*, n. 2, 1994, pp. 457-480.
- Laure Chantrel, « Représentations sociales et croissance économique: riches et pauvres dans les écrits des publicistes financiers au XVII^e siècle », *Revue d'Economie Politique*, n. 2 1988, mars-avril 1988, pp. 189-208
- Roger Chartier, « Doléances rurales : le baillage de Troyes », dans *Représentation et vouloir politiques, autour des États généraux de 1614*, EHESS, 1982, sous la direction de Roger Chartier et Denis Richet, EHESS, 1982, 194 p., pp. 101-111.
- Jean Dallier, éd. *Ordonnance du roy contenant le pois et pris des espèces d'or et d'argent ausquelles ledict seigneur a permis avoir cours et mise en son royaume, pays, terres et seigneuries de son obéissance, avec le descry tant des monnoyes rongnées et légères que de certaines espèces d'or et d'argent et de billon estrangères*, Paris, J. Dallier, 1561, n. p., livre numérique Google
- Daniel Dessert, *Argent pouvoir et société au Grand Siècle*, Fayard, 1984, 824 p.
- Jacques et Michel Dupâquier, *Histoire de la démographie*, Paris, Perrin, 1985, 462 p.
- Yves Durand, éditeur, *Cahiers de doléances du baillage de Troyes*, avec une introduction et des notes de Yves Durand, *Travaux de recherches sur la civilisation de l'Europe moderne, fascicule 4*, Paris, PUF 1966, 361 p.
- Compagnie générale des bourses (cgb.fr), *Édits, arrêts, ordonnances monétaires... de l'autorité royale et des cours souveraines, de Hugues Capet à Louis XIII*, <http://www.ordonnances.org/>
- Michel Foucault, *Les Mots et les choses*, Gallimard 1966, Tel Gallimard, Paris 2002, 400 p.
- Galileo Galilei, *Le Opere*, Edizione nazionale, Antonio Favaro, Isidoro del Longo..., éd., Firenze, G. Barbera, 1890-1909, 21 vol. in 4°, t. XVIII, 548 p.
- Richard Gascon, « La France du mouvement : les commerces et les villes », dans *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, 4 t., Paris, PUF, 1970-1980, t. I 1450-1660, vol. 1, *L'État et la ville*, Paris, PUF, 1977, 8-479-XI p.
- Lucien Gillard, « Le statut de la monnaie dans le Traité de Montchrestien et dans L'Essai de Cantillon », *Montchrestien et Cantillon. Le Commerce et l'émergence d'une pensée économique*, sous la direction scientifique d'Alain Guéry, ENS éditions 2011, 450 p., pp. 330-369.
- Scipion de Gramont, *Le Denier royal, Traité curieux de l'or et de l'argent*, transcription Laure Chantrel et Jean-Pierre Sipos, *Présentation* Laure Chantrel, Genève, Slatkine Érudition, 2014
- Scipion de Gramont, *De la Nature, qualitez et prérogatives admirables du poinct...*, Paris, M. Daniel, 1619, [6]-125-[2] p.
- Scipion de Gramont, *Discours du Ballet de la Reyne, tiré de la Fable de Psyché, avec les vers*, Paris, J. Sara, 1619, 16 p.
- Scipion de Gramont, *Epithalamium in auspiciatissimis nuptiis... Caesaris Du Cambout, marchionis de Coeslin, et... Mariae Segueriae*, Parisiis, S. Cramoisy, 1634, 15 p.

- Scipion de Gramont, *In Drama de Theodora et Didymi martyrio. Modulato concentu selectarum vocum Romae exhibitum in Quirinali Palatio Barberino Ann. 1635*, [S. l. n. d.], [3]-[1 bl.] p.
- Scipion de Gramont, *L'Abbrégé des artifices, traictant de plusieurs inventions nouvelles et surtout d'un secret et moyen exquis pour entendre et comprendre quelle langue que ce soit dans un an,...*, Aix, J. Tholosan, 1606, 195 p.
- Scipion de Gramont, *La Rationnelle ou l'Art des Consequences, Pour bien Inférer et Conclurre par S. D. G.*, Paris, Fleury Bourriquant, 1614. VIII-205 p.
- Scipion de Gramont, *Palmae regiae invictissimo Ludovico XIII regi christianissimo a praecipuis nostri aevi poetis in trophaeum erectae, Parisiis*, 1634, Note de la BNF : recueilli par Scipion de Grammont d'après Barbier, ou par Boisrobert d'après Cioranescu.
- Scipion de Gramont, *Relation du grand ballet du Roy, dancé en la salle du Louvre, le 12 février 1619. Sur l'aventure de Tancrede en la forest enchantée... Avec figure*, Paris, Jean Sara, 1619, 46 [i.e. 47] p.
- Martine Grinberg, « La rédaction des coutumes et les droits seigneuriaux : nommer, classer, exclure. », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 52^e année, n. 5, 1997. pp. 1017-1038.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1997_num_52_5_279616
- Paul Harsin, *Les Doctrines monétaires et financières en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, imprimerie Durand, Paris, 1928, 326 p.
- Eli Filip. Heckscher, *Mercantilism*, 2 t., London, Allen & Unwin ; New York, Macmillan, 2^{ème} édition (1955), 1962, 2 vol., 474-452 p.
- Bernard Herencia, *Activités et travaux*, <http://bernard-herencia.com>
- Bert F. Hoselitz, *Théories de la croissance économique*, traduit par Alain Bernard, Paris, Dunod, 1970, X-434 p.
- Georges Kouskoff, « Justice arithmétique, Justice géométrique, Justice harmonique », *Jean Bodin, actes du colloque interdisciplinaire d'Angers (24-27 mai 1984)*, Presses de l'Université d'Angers, 1985, 2 vol. 632 p., t. 1, pp. 327-336.
- Michel Lutfalla , « Les blés, étalon invariable des valeurs », *Revue économique*, Vol. 17, n° 2, 1966, pp. 307-316, p. 312.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1966_num_17_2_407704
- Michel Lutfalla , « Les blés, étalon invariable des valeurs », *Revue économique*, Vol. 17, n° 2, 1966, pp. 307-316, p. 312.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reco_0035-2764_1966_num_17_2_407704
- Jehan Cherruyt seigneur de Malestroict, *Les paradoxes du seigneur de Malestroict, conseiller du roy & maistre ordinaire de ses cof]ptes, sur le fait des monnoyes : presentez à Sa Maieste au moys de mars 1566*, Paris, Jacques du Puys, 1578, 22 p., n. p., livre numérique Gallica
- Antoine de Montchrestien, *Traicté de l'économie politique*, 1615, édition critique par François Billacois, Droz, Genève, 1999, 452 p.
- Isabelle Moreau, « Libertinisme et philosophie », *Revue de synthèse*, 5^e série, année 2005/1, pp. 139-160
- Michel Morineau, « La conjoncture ou les cernes de la croissance », *Histoire économique et sociale de la France*, sous la direction de Fernand Braudel et Ernest Labrousse, 4 t., Paris, PUF, 1970-1980, t. I 1450-1660, vol. 2, *Paysannerie et croissance*, Paris PUF, 1977, pp. 483-1035.
- Célestin Moreau, *Choix de mazarinades* publié pour la société de l'Histoire de France, par Célestin Moreau, Paris, J. Renouard 1853, 2 volumes, VI-1-527 et 1-567 p.
- Michel Morineau, *Incroyables gazettes et fabuleux métaux. Le Retour des trésors américains d'après les gazettes hollandaises (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Londres, New-York, New Rochelle, Sydney, Melbourne, Cambridge University Press, Paris, Éditions de la maison des sciences de l'homme, 1985, 687 p.
- Denis Morsa, « Salaire et salariat dans les économies préindustrielles (XVI^e-XVIII^e siècle). Quelques considérations critiques. » *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 65 fasc. 4, 1987. « Histoire-Geschiedenis », pp. 751-784, p. 757.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rbph_0035-0818_1987_num_65_4_3604
- Charles du Moulin (1500-1566), *Summaire du livre analytique des contractz, usures, rentes constituées, intérestz et monnoyes, composé par maistre Charles Du Molin,...* *Ledict summaire nouvellement extrait et dicté par le mesme aucteur en langue françoise...*, Paris : P. Gaultier, 1547, 4-160.
- Roland Mousnier, *Fureurs paysannes. Les Paysans dans les révoltes du XVII^e siècle*, Paris, Calmann Levy, 1967, 357 p.
- Georges Picot, *Histoire des États généraux : considérés au point de vue de leur influence sur le gouvernement de la France de 1355 à 1614*, Paris, Hachette, 1872, 4 vol., Genève, Mégariotis reprints, 1979, 4 vol., livre numérique Gallica, t. 4, 438 p.
- René Pillorget, *Les Mouvements insurrectionnels en Provence entre 1596 et 1715*, Pedonne, 1975, 1044 p.
- René Pintard, *Le Libertinage érudit dans la première moitié du XVII^e siècle*, 1943, Genève, Slatkine, 2000, XLIII-765 p., pp. 225-231
- Claude Ponsard, « La théorie quantitative de la monnaie », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 14^e année, n. 1, 1959, pp. 106-121.
http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1959_num_14_1_2802
- Denis Richet, « Croissance et blocage en France du XV^e au XVIII^e siècle. », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 23^e année, n° 4, 1968. pp. 759-787. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ahess_0395-2649_1968_num_23_4_421959
- Pierre Richelet, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, Genève, 1680, 16-88-480-560-1 p., livre numérique Gallica.
- Jean-Jacques Spengler, « Mercantilistes, physiocrates et théories de la croissance économique », publié dans Bert F. Hoselitz, *Théories de la croissance économique*, traduit par Alain Bernard, Paris, Dunod, 1970, X-434 p.
- Jean-Louis Thireau, *Charles Du Moulin (1500-1566)*, Libraire Droz, 1980, 461 p.
- Natalis de Wailly, *Mémoire sur les variations de la livre tournois depuis le règne de Saint Louis jusqu'à l'établissement de la monnaie décimale*, Paris, Imprimerie impériale, 1857, 251 p.